

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du mardi 17 octobre 2023

Procès-verbal de la séance établi conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin		X		Anne GROSERRIN
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle		X		Emilie PROST
CROIZIER	Laurence		X		Nicole SIBEUD
ESPOSITO	Mathieu	X			
GROSERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard		X		Floyd NOVAK
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			
VALLET	Cyrille	X			

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20
- Date de convocation du Conseil d'administration : 17 octobre 2023
- Secrétaire de séance : Pierre CHAMBON
- Rapporteurs et intervenants :
 - Christophe DROZD, Directeur de la Régie
 - Pauline GABILLET, Secrétaire générale
 - Arnaud DENUDT, Responsable commande publique et affaires juridiques
 - Mathieu ESPOSITO, Chef de projet VOX
 - Pauline MESSER, Responsable du service préservation de la ressource et production
 - Anne PERRISSIN, Ingénieure du service préservation de la ressource et production
 - François FAILLE, Responsable du service travaux

La séance est ouverte à 16 heures 10. Le quorum est atteint.

I. Affaires délibérées

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur CHAMBON est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 septembre 2023

Le compte rendu est approuvé.

3. 2023-55 : Autorisation de lancer et de signer le marché d'intégration et exploitation d'une plateforme « centre de contact as a service » pour le centre de contact usagers d'Eau publique du Grand Lyon

Mathieu ESPOSITO rappelle que le Conseil d'Administration de la Régie a pris la décision, en avril 2023, d'internaliser les équipes de conseillers du centre d'appel au 1^{er} janvier 2025, à l'issue d'un marché de services de transition avec Veolia.

Afin de permettre aux conseillers du centre d'appel de réaliser leurs missions à compter de cette date, la Régie se doit de mettre à disposition une solution technique gérant notamment la collecte, le traitement par le serveur vocal interactif, le routage et la supervision des appels ainsi que le couplage téléphonie/informatique avec le SI usagers Efluid.

A la suite d'une phase de sourcing, la Régie a privilégié une solution externalisée de « centre de contact as a service » hébergée dans le Cloud. La solution retenue sera dans un premier temps utilisée pour gérer uniquement les prises de contact par téléphone, puis son périmètre pourra être étendu à d'autres canaux (mails, SMS, tchat, médias sociaux, etc.).

La Régie souhaite lancer la consultation fin octobre 2023 et vise une attribution du marché en Commission d'appel d'offres en mars 2024 afin de démarrer les travaux d'intégration de la solution avec le logiciel de gestion de la relation usagers Efluid à la fin du premier trimestre 2024.

Les éléments suivants sont projetés :

Périmètre du marché

Prestation A	Intégration, paramétrage et mise en service de la solution répondant aux exigences fonctionnelles de la Régie sur les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> o <u>Domaine 1</u> : Collecte et routage des appels o <u>Domaine 2</u> : Administration de la solution o <u>Domaine 3</u> : Supervision et reporting o <u>Domaine 4</u> : Fonctionnalités utilisateurs o <u>Domaine 5</u> : Couplage téléphonie informatique o <u>Domaine 6</u> : Exigences transverses o <u>Domaine 7</u> : Sécurité / Cybersécurité o <u>Domaine 8</u> : Multicanalité (option)
Prestation B	Abonnement à la solution de centre de contact as a service
Prestation C	Demandes d'évolution

Caractéristiques du marché

		Estimé	Maxi
Prix forfaitaires	Intégration, paramétrage, mise en service et extension de la solution à d'autres canaux	170 000 € HT	-
Prix unitaires hors BdC	Collecte des appels et appels sortants	410 000 € HT	540 000 € HT
Prix unitaires à BdC	Abonnements et autres prestations transverses	470 000 € HT	635 000 € HT

- **Marché ordinaire à prix mixtes** conclu pour une période initiale allant de sa date de notification au 31/12/2028, reconductible deux fois pour une période d'un an du 01/01/2029 au 31/12/2030.
- Montant global, reconductions comprises, estimé à **1 050 000 € HT**.
- Consultation d'**AO ouvert** lancée fin octobre 2023 pour une attribution du marché en CAO en mars 2024 et un démarrage des prestations fin T1 2024.

Emilie PROST s'enquiert des raisons pour lesquelles le marché est reconductible deux fois pour une période d'une année.

Mathieu ESPOSITO répond que cette disposition permet de se laisser la possibilité de changer de solution si celle-ci n'apparaissait pas satisfaisante.

Laurence BOFFET se demande si la question afférente à la sécurisation des données a bien été prise en compte dans la solution retenue.

Christophe DROZD le confirme. Ces éléments figuraient bien dans le cahier des charges et répondent aux exigences légales.

Mathieu ESPOSITO précise que les mesures prises pour la sécurisation des données sont identiques pour le SI de gestion et le SI industriel.

Pierre-Alain MILLET souhaite s'assurer que les serveurs seront souverains.

Arnaud DENUDT répond par l'affirmative. Les serveurs seront basés sur le territoire national. La gestion des données répond par ailleurs aux dispositions RGDP.

Christophe DROZD souhaite que l'on s'en assure et que ces dispositions soient clairement mentionnées dans le cahier des charges.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. 2023-56 : Autorisation de lancer et signer les marchés de prestation d'éditique pour la gestion des courriers entrants et sortants dans le cadre de la relation usagers d'Eau publique du Grand Lyon

Mathieu ESPOSITO rappelle que pour assurer la continuité de service au 01/01/2023, Eau publique du Grand Lyon a conclu un marché de service de transition avec Veolia sur la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2024, et ce, pour mettre à disposition de la Régie le SI Usagers de l'ancien délégataire adapté à la gestion publique. Des marchés de transition d'éditique associés aux courriers entrants et sortants ont également été conclus sur la même période.

Ces contrats arrivant à terme le 31/12/2024, Eau publique du Grand Lyon doit procéder à leur renouvellement afin d'assurer la gestion des courriers entrants et sortants en lien avec le nouveau système d'information usagers Efluid qui sera opérationnel au 01/01/2025.

La Régie souhaite lancer une consultation fin octobre 2023 afin d'attribuer à un ou plusieurs titulaires les trois lots suivants :

- Lot 1 - Prestations d'éditique liées aux courriers sortants du périmètre relation usagers (hors lettres chèques) ;
- Lot 2 - Prestation de dématérialisation et de mise à disposition des courriers entrants ;
- Lot 3 - Prestations d'édition de lettres-chèques.

La Régie vise une attribution des marchés en Commission d'appel d'offres en mars 2024 pour démarrer les travaux d'intégration de la solution avec le logiciel de gestion de la relation usagers Efluid à la fin du premier trimestre 2024.

Les éléments suivants sont projetés :

Lot 1 - Edéque		Estimé (HT)	Maxi (HT)
Prix forfaitaires	Intégration, recette et mise en service des interfaces	110 000 €	-
Prix unitaires hors BdC	Impression, mise sous pli, affranchissement et expédition	7 800 000 €	9 385 000 €
Prix unitaires à BdC	Abonnements et autres prestations transverses	90 000 €	170 000 €
		8 000 000 €	9 655 000 €

Lot 2 - Scan des courriers entrants		Estimé (HT)	Maxi (HT)
Prix forfaitaires	Intégration, recette et mise en service des interfaces	50 000 €	-
Prix unitaires hors BdC	Tri, scan, qualification et mise à disposition des courriers entrants	120 000 €	195 000 €
Prix unitaires à BdC	Mise à disposition de TSA et autres prestations transverses	50 000 €	90 000 €
		220 000 €	335 000 €

Lot 3 - Lettres-chèques		Estimé (HT)	Maxi (HT)
Prix forfaitaires	Intégration, recette et mise en service des interfaces	50 000 €	-
Prix unitaires hors BdC	Impression, mise sous pli, affranchissement et expédition	19 500 €	42 000 €
Prix unitaires à BdC	Prestations transverses	15 500 €	48 000 €
		85 000 €	140 000 €

- **Marchés ordinaires à prix mixtes** conclus pour une période initiale allant de la date de notification au 31/12/2028, reconductible deux fois pour une période d'un an du 01/01/2029 au 31/12/2030.
- Consultation d'**AO ouvert** lancée fin octobre 2023 pour une attribution du marché en CAO en mars 2024 et un démarrage des prestations fin T1 2024.

Pierre CHAMBON demande si la présente délibération s'inscrit dans le budget tranché sur l'internalisation du service.

Christophe DROZD indique qu'en tout état de cause, le marché tombera au 31 décembre 2024.

Florestan GROULT souhaite savoir si la Métropole bénéficiera d'un tarif préférentiel.

Mathieu ESPOSITO indique que la Métropole a demandé à bénéficier des offres pour les envois en nombre.

Cyrille VALLET demande si une éventuelle logique de dématérialisation progressive des envois a été envisagée.

Mathieu ESPOSITO répond que cette dimension a été prise en compte, et ce, d'autant que la législation est appelée à évoluer sur la question de la dématérialisation des envois. Le calendrier de mise en œuvre de la DGFIP n'a toutefois pas encore été arrêté. Les hypothèses retenues dans l'estimation des volumes ont donc bien pris en compte la dématérialisation tendancielle des envois qui s'appliquera afin d'estimer les montants des envois au plus juste.

Anne GROSERRIN rappelle que la question de la dématérialisation pèse significativement sur les populations les moins favorisées. Il conviendra de le garder à l'esprit lorsque des réflexions seront menées sur ce sujet.

Pierre CHAMBON demande auprès de qui la Régie s'acquitte du paiement de l'envoi des courriers.

Mathieu ESPOSITO répond que les courriers sortants s'intègrent au marché de transition avec Veolia. Pour les courriers entrants, la seule prestation acquittée par la Régie est celle de la mise à disposition du Tri Spécial à l'Arrivée (TSA). A budget constant, les volumes seront constants.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

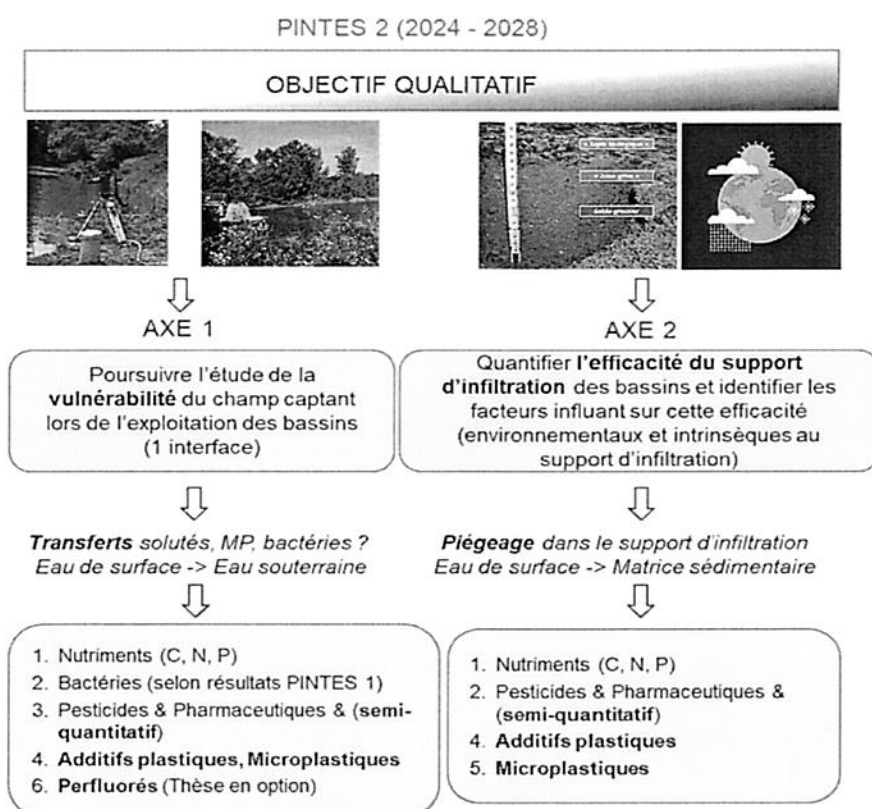
5. 2023-51 - Autorisation de signer le marché de recherche et développement concernant le projet INTERFACES 2 (PINTES 2)

Anne GROSERRIN prévient que ce sujet sera évoqué de manière exhaustive dans le cadre de la prochaine commission ressources qui se tiendra le 8 novembre.

Pauline MESSER explique que la plateforme de recherche de Crépieux-Charmy articule ses travaux autour de deux grands axes : l'observatoire de la ressource et les programmes de recherche. Sur ces deux axes, une collaboration est réalisée avec des chercheurs, des bureaux d'études, des acteurs institutionnels et opérationnels.

Anne PERRISSIN indique que les premiers résultats de l'ensemble du projet PINTES 1 (IGE, lsTerre, LEHNA) ont notamment permis de réaliser un dénombrement des détections de micropolluants à l'échelle de traces, l'influence des bassins pleins/vides ou l'abatement de l'eau de surface/nappe. Ces travaux ont mis en évidence l'importance du rôle des bassins dans l'épuration des eaux de surface. Les recherches se poursuivent sur le volet qualitatif.

La diapositive illustrative suivante est projetée :



Pauline MESSER explique que dans le cadre du projet INTERFACES 2, le mode de passation retenu est celui d'un marché de recherche et développement avec EZUS Lyon (part LEHNA).

Compte tenu du fait que les parties co-financent le projet et que la propriété des résultats issus du projet sera partagée entre elles, le marché n'est pas soumis à l'obligation de mise en concurrence, en vertu de l'article L.2512-5, 2° du Code de la commande publique. Le coût global du projet s'élève à 1 135 875 euros HT.

Bertrand ARTIGNY demande si une mise à jour régulière de la liste des produits recherchés est réalisée au cours du projet.

Anne PERRISSIN répond que la liste des produits est déterminée au démarrage du projet. Le champ des recherches s'inscrit donc dans le périmètre qui a été établi initialement. Les grandes familles de composants sont recherchées.

Pierre-Alain MILLET souligne l'importance de cette délibération pour laquelle il rendra un avis favorable.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. 2023-52 : Modalités d'abondement

Christophe DROZD indique que l'accord de substitution prévoit un engagement d'un montant d'abondement de 500 euros au maximum, par personne et par an. Les organisations syndicales et la Direction ont convenu de modalités d'abondement permettant aux revenus les plus modestes de consolider une épargne dès les premiers euros versés.

Ainsi, une mécanique d'abondement par tranche majorée est proposée :

- dépôt inférieur ou égal à 50 € : abondement de 200 % des sommes versées ;
- de 51 à 200 € : abondement de 100% des sommes versées ;
- de 201 à 700 € : abondement de 50% des sommes versées.

Un versement est possible à tout moment.

Nicole SIBEUD s'enquiert des conditions de libération des sommes.

Christophe DROZD répond que le déblocage n'est possible qu'en cas d'achat de la résidence principale, de décès du conjoint, de mariage ou de divorce. A défaut, les sommes sont bloquées pendant cinq ans ou jusqu'au départ du salarié de l'entreprise.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. 2023-53 : Faculté accordée au Directeur de verser des gratifications individuelles exceptionnelles (primes)

Christophe DROZD indique que la délibération autorise le Directeur à procéder au versement des primes exceptionnelles en cours d'année pour gratifier des collaborateurs ou stagiaires dans la limite d'une enveloppe maximale annuelle de 20 000 euros.

Nicole SIBEUD s'enquiert des critères d'attribution de la prime.

Christophe DROZD indique qu'aucun critère précis n'a été établi.

Nicole SIBEUD pense qu'il conviendrait d'en établir. Elle prévient qu'elle s'abstiendra pour la présente délibération. *A minima*, il conviendrait d'inscrire dans la délibération les montants *minimum* et *maximum* des primes.

Anne GROSPERRIN propose de reporter le vote sur la présente délibération.

Anne REVEYRAND estime également qu'il serait souhaitable de préciser le volant des primes et leurs conditions d'octroi.

Bertrand ARTIGNY pense que, sur le fond, l'idée d'octroi d'une prime est positive. Il conviendra seulement d'en préciser les contours et de déterminer si elle s'inscrit ou non dans le cadre des NAO.

Christophe DROZD rappelle que le budget NAO pour l'exercice 2023 s'établissait à 700 000 euros.

Camille FRAISSE suggère de préciser le public susceptible d'y prétendre.

Emilie PROST estime que cette prime pourrait constituer une preuve de reconnaissance utile pour les stagiaires.

La délibération est reportée.

8. 2023-54 : Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché n° 2022208 – dévoiement et renouvellement de canalisations route de Paris à Charbonnières-les-Bains

François FAILLE rappelle que la présente délibération s'inscrit dans un projet de requalification de la route de Paris qui est un axe de circulation à haute intensité. Il consiste en une requalification de la route pour faciliter la circulation des transports en commun. Le projet doit également permettre de mieux intégrer la circulation des piétons et de végétaliser davantage les abords. Le chantier s'accompagne également du renouvellement et du déplacement des réseaux d'eau et d'assainissement. A cet effet, un appel d'offres a été lancé pour un marché d'un montant initial de 2 569 K€.

Un avenant n°1 contractualise la modification du tracé lié à l'évolution du projet d'aménagement, un changement de phasage des travaux et des travaux supplémentaires, ce qui a porté 2 921 K€ le montant du marché (pour un montant initial de 2 569 K€).

Les travaux ont été lancés à l'été 2022. Des difficultés dans la conduite du chantier sont toutefois survenues rapidement. Les équipes des travaux et de maîtrise d'œuvre ont été confrontées à des impondérables techniques. Cette situation a donné lieu à un premier avenant financier, à la fin de l'année 2022, pour un montant de 350 000 euros supplémentaires.

Simultanément, le marché a été transféré à la Régie par avenant n° 2. A cette occasion, la Régie a hérité des difficultés financières du chantier qui n'avaient pas été pleinement purgées par le premier avenant. En effet, les épaisseurs de chaussée étaient beaucoup plus importantes qu'anticipé. Les engins prévus pour le chantier étaient également trop volumineux, ce qui risquait d'occasionner des accidents. Le terrassement a donc finalement dû être effectué manuellement. A cet effet, les entreprises de BTP ont dû doubler leurs équipes. Enfin, pour des raisons de changement de programme, des réfections supplémentaires de la chaussée ont dû être effectuées. Ces éléments expliquent le renchérissement du coût du chantier. *In fine*, le montant de ce surcoût atteint les 25 % par rapport au montant initial.

Nicole SIBEUD estime que ce projet n'a pas été conçu correctement, dès sa préparation. Une telle augmentation du coût des travaux en deux ans à peine est considérable. Elle s'interroge sur la conduite du projet par la Métropole.

Christophe DROZD indique que ce chantier permettra de tirer des enseignements sur la maîtrise d'œuvre, à l'avenir. Une réflexion est par ailleurs en cours pour renforcer le dimensionnement du bureau d'études.

François FAILLE précise que le chantier a fait l'objet d'une préparation sérieuse. Les techniques de détection des réseaux ont été mises en échec en raison de conditions extrêmes. Des sondages des sols avaient été réalisés, mais sans doute en nombre insuffisants. Aucune alerte n'avait alors été remontée sur l'épaisseur des enrobés. Or en certains endroits, il s'est avéré que le revêtement atteignait les 70 cm.

Laurence BOFFET souligne la nécessité de maintenir à jour les bases de données de la Métropole. Les réductions de coûts qui ont pu être opérées dans le passé se sont avérées préjudiciables dans le présent dossier.

Pierre CHAMBON estime que l'inflation des coûts du chantier est d'autant plus choquante qu'elle affecte les deniers publics. Il demande si des négociations ont été engagées avec les entreprises en charge des travaux.

Anne GROSPERRIN répond par l'affirmative.

François FAILLE le confirme. Le maître d'œuvre a étudié la situation avec minutie. En définitive, la Métropole et la Régie ont fait réaliser les travaux à des prix compétitifs. Il affirme que les entreprises n'ont pas tiré de profit financier de cette opération.

Laurence BOFFET demande si l'augmentation du coût du chantier s'explique principalement par la main d'œuvre additionnelle qui a dû être mobilisée sur le chantier.

François FAILLE répond par l'affirmative. Le recours au terrassement manuel au lieu d'un terrassement mécanisé a représenté le poste principal de dépenses.

Laurence BOFFET souhaite savoir si l'accroissement des coûts s'explique également par le contexte inflationniste.

François FAILLE répond que l'accroissement des coûts de fourniture et de main d'œuvre est encadré par l'indice mentionné dans la formule de révision du contrat.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. 2023-57 : Approbation des feuilles de route des commissions

Pauline GABILLET explique que l'objet de la présente délibération consiste à approuver le fonctionnement et les feuilles de route des commissions du Conseil d'administration.

Florestan GROULT signale la présence d'une erreur dans les projets 2023/2025 qui figurent en annexe. Ainsi, il convient de remplacer le terme « études » par celui de « études et projets ».

Pierre CHAMBON pense qu'il conviendrait de préciser que les dossiers n'ont pas été classés par ordre d'importance.

Anne GROSPERRIN confirme que les projets menés par la Régie sont connexes. Il n'existe donc pas d'ordre de priorité ou de hiérarchisation.

Les feuilles de route et le rôle des commissions sont adoptées à l'unanimité, après intégration des corrections mentionnées.

II. Affaires non délibérées (information)

1. Avancement du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Anne GROSPERRIN indique qu'un contrôle a été conduit par un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans le cadre d'une enquête nationale portant sur la délégation de gestion par les collectivités locales.

Pauline GABILLET explique que deux questionnaires ont été adressés par la CRC dans le cadre du contrôle. Les thématiques portaient sur le fonctionnement de la régie, les évolutions à venir, les marchés publics, la situation budgétaire, le transfert des biens, le recouvrement des créances sur les abonnés, la qualité de l'eau, la préservation de la ressource, les travaux et les investissements. Des entretiens ont également été conduits, notamment avec le Directeur adjoint, l'agent comptable et plusieurs responsables de services. Le rapport provisoire est attendu au mois de novembre.

Bertrand ARTIGNY explique que les échanges ont été fructueux et constructifs et que le magistrat de la Chambre régionale des comptes s'est notamment beaucoup intéressé à la gestion de l'eau potable dans les dernières décennies.

Pierre CHAMBON salue le travail réalisé à l'occasion de cette enquête.

Bertrand ARTIGNY précise que le magistrat a aussi salué la participation des usagers dans le Conseil d'administration.

2. Focus projets structurants : VOX

Pauline GABILLET présente l'avancement des différents projets du programme. Elle indique que le travail sur les processus cibles a démarré avec un premier atelier sur l'expérience usager que la Régie vise au 1^{er} janvier 2025, en déclinaison du Cadre stratégique de l'eau et de la Convention d'objectifs. La démarche a été partagée avec tous les responsables d'unités opérationnelles d'Eau publique du Grand Lyon.

Les travaux se poursuivent avec la construction d'une macro-cartographie des parcours usagers et des processus métiers. La description du processus « Souscription » a été lancée.

Pour le centre de contact, le chef de projet de la création du centre d'appels a été recruté. Il prendra ses fonctions le 23 octobre prochain.

Pour le SI Usagers, après le démarrage du projet le 29 juin avec l'éditeur Efluid, des ateliers ont eu lieu pendant l'été pour recueillir les processus et gestes métiers de la Régie.

Début septembre, Efluid a réalisé une démonstration de l'utilisation de son outil dans différents contextes métiers (souscription de contrat, interventions relève, facturation, comptabilité et règlement, relance, recouvrement, contentieux, agence en ligne, etc.).

Efluid a également présenté sa trajectoire le 19/09, avec la possibilité de faire évoluer son outil pour mieux répondre aux besoins de la Régie. Ces besoins sont en cours de priorisation.

Plusieurs ateliers de paramétrage sont en cours et mobilisent fortement les équipes d'Eau publique du Grand Lyon.

Pour les consultations SI Centre de contact et éditique, la préparation des deux CCTP est finalisée. L'autorisation de publier et de signer le marché a été délivrée (cf. délibérations 2023-55 et 2023-56).

Pour la conduite du changement, le travail d'identification des changements apportés par le programme pour chaque équipe vient d'être initié. Ce travail sera présenté au CSE/CSSCT de la Régie.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié à l'entreprise BearingPoint sur les missions suivantes :

- Mission 1 : Pilotage et coordination programme
- Mission 2 : Assistance au projet VOX 4 - Conduite du changement
- Mission 3 : Assistance aux projets VOX 5 - Processus Métier Usagers et VOX 6 - Création centre d'appels
- Mission 4 : Assistance aux projets VOX 7 - SI Usagers et VOX 8 - SI centre d'appels
- Mission 5 : Prestations complémentaires en fonction du besoin

La prestation a démarré le 19 juillet. Elle est montée en puissance à partir de septembre avec l'arrivée de plusieurs consultants pour appuyer la réalisation du programme.

Laurence BOFFET fait savoir qu'un travail a été initié pour l'élaboration d'une feuille de route sur la seconde partie du mandat sur la relation usagers. Les échanges ont été fructueux et ont couvert un certain nombre d'enjeux. Il serait pertinent de maintenir le dialogue sur ces aspects à l'avenir.

3. Compte-rendu des décisions prises par le Directeur en vertu de sa délégation

Aucune question particulière n'est soulevée.

4. Communication du Directeur de la Régie sur le contexte actuel

Christophe DROZD signale, s'agissant de la sûreté, que les services de l'Etat ont réhaussé au niveau maximal le dispositif Vigipirate, qui est aujourd'hui au niveau urgence attentats. Ceci conduit à la suspension des visites de l'usine et du champ captant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 05.

Le Secrétaire de séance,



Pierre CHAMBON

La Présidente,



Anne GROSPERRIN